

## **Prix Européen 2018 du Renouveau Villageois**

Distinction européenne pour un développement rural intégré  
et de renouveau villageois

**de l' « ARGE Landentwicklung und Dorferneuerung »  
Association européenne pour le développement rural intégré  
et le renouveau villageois**

placé sous le thème fédérateur

**« penser plus loin - penser au-delà »**



Le 15<sup>e</sup> concours concernant le prix européen du Renouveau Villageois a l'intention de mettre en évidence les activités et initiatives particulièrement remarquables et exemplaires dans les divers processus de développement rural intégré et soutenu ou de la revitalisation des villages et espaces. Il vise à évaluer et à primer la panoplie de ces exploits, tout en tenant compte de leur contexte économique, écologique et socio-culturel. Le critère prioritaire d'évaluation du concours s'oriente à la « devise-guide de l'ARGE - association européenne pour le développement rural intégré et le renouveau villageois – en faveur d'un développement durable et soutenu des villages européens ainsi que des communautés rurales ».

Il s'agit d'encourager des projets, des mesures et des initiatives mis en place pour renforcer les perspectives des espaces ruraux et pour rehausser la qualité de vie des habitants dans les villages. Ainsi le concours veut-il stimuler avant tout celles ou ceux parmi les villages, les communautés rurales ainsi que les alliances communales en Europe, qui s'engagent dans des processus « bottom up ». D'abord pour rencontrer voire parer les défis actuels de leurs espaces de vie à l'aide de projets et initiatives adaptés, créatifs, visionnaires et durables. Ensuite pour lancer de cette façon un développement intégré, soutenu et orienté vers l'avenir des espaces ruraux.

Par ailleurs le concours se doit de concéder des chances spécifiques ou des mérites particuliers aux candidatures qui ne se considèrent pas comme « îlots isolés », mais qui se présentent comme « partie » de leur territoire, de leur région, de leur pays, de l'Europe, même du monde entier.

S'y ajoute encore la disposition de s'engager, suivant ses propres possibilités spécifiques dans l'affrontement des grands défis qui se posent actuellement à l'humanité entière et de contribuer activement à la recherche de solutions durables et soutenues aux problèmes posés.

Le thème fédérateur du concours 2018 « penser plus loin – penser au-delà » prend également en compte que dans un monde de plus en plus complexe chaque décision ainsi que chaque mesure isolée aura des répercussions sur d'autres thématiques sectorielles.

Aussi, le développement local, communal ou régional se voit-il de plus en plus confronté à des défis qui ne pourront être surmontés voire résolus, ni dans le contexte de limites spatiales serrées, ni à l'aide de réponses bornées à courte vue.

Ainsi le thème fédérateur choisi donne également un signal fort et déterminé contre toutes œillères. Les candidates et candidats font preuve d'être prêt à affronter activement les réalités en profonde mutation, se révéler comme explorateurs et promoteurs de processus de développement durable, adapté et soutenu et de risquer le progrès et l'avancée par le biais d'initiatives innovatrices et créatives ainsi que des mesures globales et intégrées.

Ce qui importe également, c'est l'implication directe et proactive de tous les acteurs locaux en relation avec la conception de l'espace visé et de gagner ainsi

des perspectives variables, des horizons élargis ainsi qu'une panoplie d'idées multiples.

Lors de l'analyse de problèmes comme dans la recherche de solutions, les « sentiers battus » s'avèrent souvent comme issues à sens unique voire même comme impasses.

Plutôt faut-il adapter une vision d'esprit libre et ouvert pour le nouveau, l'inconnu, l'inattendu et l'inusuel. Cette ouverture d'esprit joue tant pour l'adoption d'idées et de stratégies innovatrices ou encore de perspectives imprévues, comme pour la franchise et la sincérité vis-à-vis « d'autres » concitoyens, nationalités, religions ainsi que « d'autres » formes de vie, de société ou de cohabitation.

Il est essentiel de reconnaître que la diversité humaine n'est point éprouvée comme un danger voire une menace, mais constitue plutôt un atout et un enrichissement.

Finalement le thème du concours 2018 vise aussi à solliciter des candidatures de communautés rurales, qui restent ouvertes à de nouvelles coopérations, qui estiment les frontières ou les bornes par rapport aux voisins comme espaces de transition et qui s'engagent ensemble et activement dans des alliances de participation, des partenariats de coopération, tout comme des associations intercommunales et régionales.

### **Critères d'évaluation et de jugement :**

L'évaluation des candidatures soumises se focalise d'abord sur l'analyse des atouts et faiblesses ainsi que des opportunités et menaces internes comme externes recensés (AFOM), auxquels une entité ou une communauté rurale a été confrontée depuis le début de son processus de développement communal intégré.

Dans ce contexte le jury examine également comment le/la candidat(e) participant(e) a réagi en cours de processus, ceci en vue de soutenir activement les atouts et les opportunités relevés, respectivement dans l'optique de parer les faiblesses et les menaces constatés.

Ainsi, l'expertise évolue-t-elle tant les projets et mesures concrètes mis en œuvre, que la méthodologie ainsi que les stratégies appliquées.

### **A. PROJETS ET MESURES**

A noter que les différentes thématiques énoncées ainsi que les compétences particulières doivent être pondérées plus ou moins et selon leur situation locale ou régionale bien spécifique pour chacune des entités ou communautés candidates.

Il va sans dire que les divers ressorts individuels et les critères thématiques relevés peuvent souvent être complémentaires et convergents. Ils peuvent aussi se renforcer mutuellement et agir en synergies, ou encore ils peuvent se conditionner voire même chevaucher.

Les projets et mesures des différentes candidatures sont présentés suivant les **9 (neuf !)** critères d'évaluation suivants, énoncés et spécifiés ci-dessous :

1. Renforcement et revitalisation d'une agriculture et sylviculture respectueuse de la biodiversité, de l'environnement et du paysage culturel
2. Gestion durable et raisonnée des ressources naturelles dans le respect de l'environnement et utilisation responsable des ressources et matières premières renouvelables
3. Maintien et développement d'infrastructures et de services locaux de mobilité et d'approvisionnement, amélioration de l'offre adaptée d'activités

professionnelles et d'emplois de proximité, qui visent la consolidation des circuits régionaux de plus-values

4. Développement soutenu de l'habitat dans les villages tout en respectant les impératifs socio-économiques, écologiques et socio-culturelles
5. Conservation et revitalisation du bâti ancien digne de protection, conception de nouveaux quartiers à l'échelle rurale et réalisation de bâtisses de qualité
6. Création d'infrastructures sociales actuelles et contemporaines, ainsi que propagation des équipements socio-culturels conformes et adaptés
7. Revalorisation de l'identité locale et de la prise de conscience des habitants ou acteurs ruraux
8. Promotion des capacités endogènes et motivation des communautés villageoises à l'engagement comme à la participation civile
9. Encouragement à la cohabitation, aux partenariats et à la coopération de l'ensemble des générations, des nationalités, des sexes ainsi que des minorités dans les contextes de la vie économique, associative et socio-culturelle

## **B. METHODES**

1. Information et communication entre les citoyens/citoyennes, la politique et les administrations/services
2. Initiatives de motivation individuelle et participation de la société civile
3. Coopérations, partenariats publics-privés et réseaux d'alliances
4. Conseils externes, accompagnement et animation des processus de planification intégrée par des experts/expertes

## **C. STRATÉGIES**

1. Conformité par rapport au thème fédérateur
2. Congruence et approche globale et intégrée
3. Développement durable et soutenu

### **Les différentes catégories de prix :**

1. Le lauréat vainqueur recevra le « *Prix Européen 2018 du Renouveau Villageois* ».
2. La seconde distinction qui pourra être décernée à plusieurs lauréats participants, est un « *Prix Européen 2018 de Renouveau Villageois pour un développement rural intégré et durable, conforme au thème fédérateur énoncé et d'une qualité extraordinaire* ».
3. Les lauréats participants estimés positivement pour la plupart des critères d'évaluation énoncés, reçoivent un « *Prix Européen 2018 de Renouveau Villageois pour des exploits remarquables dans plusieurs domaines du développement rural intégré* ».
4. Les participants estimés positivement dans un domaine spécifique des critères d'évaluation énoncés ou bien pour l'un ou l'autre projet singulier, mais particulièrement convaincant en faveur du développement rural intégré obtiennent un « *Prix Européen 2018 de Renouveau Villageois pour un exploit* ».

*remarquable dans quelques projets individuels de développement rural intégré ».*

Les prix ne comportent pas de versement d'argent, mais sont décernés sous forme de plaquettes signalétiques et de formules de diplômes édités par l'ARGE.

### **Conditions de participation :**

Par état membre, par pays ou par région d'Europe, seulement une seule inscription n'est possible, ceci en tant que candidature d'un village ou commune, d'une communauté de communes ou d'un syndicat intercommunal par entité territoriale. Toutefois une population de 20 000 habitants par entité territoriale ne devrait pas être dépassée.

Le droit de nomination de candidature au concours européen du Renouveau Villageois et pour le développement rural intégré revient aux acteurs gouvernementaux dans les différents états membres, pays ou régions d'Europe ainsi qu'à leurs administrations et services responsables pour le renouveau villageois et le développement rural intégré. Mais la nomination de candidature peut également être opérée par une organisation non gouvernementale (ONG), au cas où une inscription gouvernementale ou officielle ferait défaut.

La facture relative aux frais d'inscription est émise suite à la nomination officielle, les frais relatifs à l'inscription de candidature au concours sont de :

- 550,00 €.- pour les localités, communes, communautés de communes ou syndicats intercommunaux, candidats originaires des états, pays ou régions membres de l'ARGE - association européenne pour le développement rural intégré et le renouveau villageois.
- 1.700,00 €.- pour toutes autres candidatures au concours ARGE

Banque : Raiffeisenbank Niederösterreich-Wien AG  
N° de compte: 658.955  
Code bancaire: 32 000  
Code IBAN: AT62 3200 0000 0065 8955  
Code BIC/SWIFT: RLNWATWW

### **Dossier de candidature avec les documents à introduire pour la participation**

#### **1. Formulaire de participation:**

Le formulaire de participation standardisé (à demander auprès de [info@landentwicklung.org](mailto:info@landentwicklung.org) s.v.p.) est à introduire tant sous forme digitalisée que sous forme imprimée. La version digitalisée est à produire impérativement sous forme de document WORD de 25 pages au maximum, qui ne devrait, si possible, pas comporter des parties graphiques d'envergure. Un document PDF, version illustrée, peut être joint en complément.

#### **2. Photo-Documentation:**

5 photos digitalisés au minimum, représentant des personnages, des paysages ou des bâtisses/monuments, munis d'une légende explicative. La photo-documentation sert aux besoins de communication de l'ARGE - association européenne pour le développement rural intégré et le renouveau villageois - avec les médias, respectivement pour des publications de l'ARGE. Les photos sont également à introduire sous forme digitalisée, les images sont à produire sous format TIF, résolution minimale: 300 dpi, taille totale par fichier-image : ±4MB, la partie de texte-légende en document WORD.

### 3. **Affiches / Posters:**

Les affiches ou posters reprennent des plans, des photos, des graphiques, ou des représentations « avant » (situation initiale) / « après » (situation actuelle), qui servent à une meilleure compréhension et une illustration des projets et des initiatives de candidature. Par ailleurs les affiches/posters conviennent également comme matériel d'exposition aux candidatures. La dimension ne peut pas dépasser la taille de 2 (deux !) affiches/posters à dimension : 90 cm x 120 cm. Ne pas introduire des panneaux rigides svp., mais plutôt des affiches/posters en rouleaux maniables et transportables. Configurer les affiches/posters également sous forme digitalisée : plans, graphiques et tableaux sous format vectorisé, illustrator, format EPS.

### 4. **Plans :**

Des documents supplémentaires tels que plans d'aménagement général, plans d'occupation du sol et autres plans officiels, renseignant sur le développement communal/villageois intégré ou sur d'autres données spatiales de la région, des cartes topographiques de l'entité paysagère et environnementale à l'échelle 1:50.000 ou 1:25.000, peuvent être joints au dossier de candidature.

### 5. **Option :**

D'autres documents optionnels tels que cartes historiques, notices de presse, informations de fond, films-vidéos de présentation peuvent également être joints au dossier de candidature.

**L'ensemble du dossier de candidature avec tous les documents de participation doit être transmis impérativement dans le délai imparti à l'adresse suivante :**

#### **Europäische ARGE Landentwicklung und Dorferneuerung**

**Betrifft: Europäischer Dorferneuerungspreis 2016**

**Domgasse 4 / Stiege 2 / Tür 16**

**A-3100 ST. PÖLTEN**

**E-Mail : [info@landentwicklung.org](mailto:info@landentwicklung.org)**

#### **Dates imposées :**

jusqu'au

24 novembre 2017 :

Nomination de la candidature respective à l'ARGE  
(des nominations ultérieures restent encore possibles avant février 2016)

**16 février 2018:**

**Date ultime de transmission du dossier de candidature au secrétariat de l'ARGE**

printemps 2018:

1<sup>ère</sup> réunion d'évaluation du jury ARGE

mai/juin 2018:

Visite des différents groupes de jury auprès de toutes les localités resp. des entités territoriales participantes

juin/juillet 2018:

2<sup>ème</sup> réunion d'évaluation du jury, délibération des lauréats

sept./octobre 2018:

Remise du 15<sup>e</sup> Prix Européen 2018 du Renouveau Villageois à FLIESS, Tirol en Autriche

**Information :**

- **Theres FRIEWALD-HOFBAUER**, directrice ARGE  
Tel.: +43/(0) 2742 /28559 - 14  
E-Mail: [friewald@landentwicklung.org](mailto:friewald@landentwicklung.org)
- Secrétariat  
Tel.: +43/(0) 2742 / 28559  
E-Mail: [info@landentwicklung.org](mailto:info@landentwicklung.org)
- **Internet:** [www.landentwicklung.org](http://www.landentwicklung.org)